

**Statement of the Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)**

**9 November 2020**

**Financial reports and audited financial statements, and reports of the Board of Auditors for the period ended 31 December 2019**

*(ACABQ report: A/75/539; related Secretary-General's reports: A/75/177, A/75/5 (Vol. I), A/75/5 (Vol. III), A/75/5 (Vol. IV), A/75/5/Add.1-12 and 15-16, A/75/339, A/75/339/Add.1)*

Mr Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the financial reports and audited financial statements, and reports of the Board of Auditors for the period ended 31 December 2019.

The Advisory Committee will reflect its comments and recommendations on the findings of the Board of Auditors on certain topics in separate reports (Management reform, Peace and security, United Nations Joint Staff Pension Fund, Enterprise resource planning system (UMOJA), Information and Communications Technology and Strategic Heritage Plan).

Mr. Chairman,

Allow me, on behalf of the Committee to commend the Board of Auditors for the continued high quality of its reports despite the difficulties resulting from the COVID-19 pandemic and welcomes the fact that all entities under review have again received unqualified audit opinions.

The Committee notes the conclusion of the Board that the overall financial positions of the audited entities were sufficient as at 31 December 2019.

Mr. Chairman,

With respect to the recommendation of the Board to identify opportunities for the consideration of the balances of the tax equalization, cost recovery and other common support

services funds, in managing the liquidity position of the regular budget, the Committee is of the view that it deserves further analysis and trusts that additional information will be provided to the General Assembly at the time of its consideration of the present report.

Concerning the recommendation of the Board to score changes to the United Nations General Conditions of Contract and/or the draft form of the contract during the evaluation of proposals, the Advisory Committee trusts that further justification will be provided to the General Assembly at the time of its consideration of the present report.

Regarding the development of a centralized treasury investment management function and reasonable operational reserves for the United Nations system, the Advisory Committee concurs with the findings of the Board and recommends that the General Assembly requests again the Secretary-General, in his role as Chair of the Chief Executive Board, to present viable options for the centralized treasury function and facilitate the development of benchmarks for the operational reserves. The Committee is concerned that the Secretary-General did not implement the decisions taken by the General Assembly in its resolutions 73/268 and 74/249 on these issues.

Mr. Chairman,

With regard to the Development reform, while noting some progress in common business operations, the Advisory Committee recalls paragraph 77 of its budget report A/75/7, and recommends that the General Assembly request the Secretary-General to provide in the budgets, detailed information on system-wide initiatives pertaining to administrative and budgetary matters which aim at consolidating efficiency gains and improving coordination.

The Committee also stresses the importance for the United Nations entities to harmonize their cost recovery methodology and rates, implement the fraud-related recommendations expeditiously and exercise proper oversight in the application of the policies and guidelines related to non-staff personnel.

Finally, concerning the overall implementation of the Board's recommendations, the Committee reiterates its recommendation that the General Assembly request the Secretary-

General to fully cooperate with the Board and improve the rate and timeliness of implementation.

Thank you, Mr Chairman.

**Déclaration du Président**

**du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

**9 novembre 2020**

**Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires  
aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2019**

*(Rapport du Comité consultatif : A/75/539 ; rapports correspondants du Secrétaire général :  
A/75/177, A/75/5 (Vol. I), A/75/5 (Vol. III), A/75/5 (Vol. IV), A/75/5/Add.1 à 12 et Add.15 et  
16, A/75/339, A/75/339/Add.1)*

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur les rapports financiers et états financiers audités et les rapports du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2019.

Le Comité consultatif fera part de ses observations et recommandations sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes portant sur certains sujets dans des rapports distincts (réforme de la gestion, paix et sécurité, Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, progiciel de gestion intégrée (UMOJA), informatique et communications, et plan stratégique patrimonial).

Monsieur le Président,

Permettez-moi, au nom du Comité consultatif, de féliciter le Comité des commissaires aux comptes pour ses rapports, qui sont toujours de grande qualité malgré les difficultés dues à la pandémie de COVID-19, et de relever avec satisfaction qu'une opinion sans réserve a été émise pour toutes les entités auditées.

Le Comité consultatif prend note de la conclusion du Comité des commissaires aux comptes, selon laquelle, de façon générale, la situation financière des entités auditées était suffisamment bonne au 31 décembre 2019.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la recommandation du Comité des commissaires aux comptes visant à déterminer s'il est possible de prendre en compte les soldes du Fonds de péréquation des impôts, du fonds de recouvrement des coûts et des autres fonds communs d'appui dans la gestion des liquidités au titre du budget ordinaire, le Comité consultatif estime qu'elle mérite une analyse plus approfondie et compte que des informations supplémentaires seront fournies à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.

Pour ce qui est de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes visant à attribuer une note aux demandes de modification des Conditions générales figurant dans les contrats de l'ONU ou du projet de contrat lors de l'évaluation des propositions, le Comité consultatif compte que des justifications supplémentaires seront fournies à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.

Concernant la mise en place d'un système centralisé de gestion de la trésorerie et des placements et les critères raisonnables relatifs aux réserves opérationnelles du système des Nations Unies, le Comité consultatif souscrit aux conclusions du Comité des commissaires aux comptes et recommande que l'Assemblée générale prie de nouveau le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de présenter des solutions viables pour la mise en place d'un système centralisé de gestion de la trésorerie et de faciliter la définition de critères pour l'établissement des réserves opérationnelles. Le Comité consultatif s'inquiète du fait que le Secrétaire général n'a pas appliqué les décisions prises par l'Assemblée générale dans ses résolutions 73/268 et 74/249 sur ces questions.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la réforme du système des Nations Unies pour le développement, tout en notant certains progrès réalisés vers des modalités de fonctionnement communes, le Comité consultatif rappelle le paragraphe 77 de son rapport A/75/7 et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans les budgets des informations détaillées sur les initiatives relatives aux questions administratives et budgétaires menées à l'échelle du système en vue de consolider les gains d'efficacité et d'améliorer la coordination.

Le Comité consultatif souligne également qu'il importe que les entités des Nations Unies harmonisent leurs méthodes et leurs taux de recouvrement des coûts, donnent suite dans les meilleurs délais aux recommandations relatives à la fraude et exercent le contrôle qui s'impose sur l'application des politiques et des directives relatives au personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire.

Enfin, pour ce qui est de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans leur ensemble, le Comité consultatif réitère sa recommandation selon laquelle l'Assemblée générale devrait prier le Secrétaire général d'apporter sa pleine et entière coopération au Comité des commissaires aux comptes et d'améliorer le taux et les délais d'application des recommandations.

Je vous remercie, Monsieur le Président.